



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### services extérieurs

Question écrite n° 116012

#### Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de MM. Yves Deniaud et Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 44 : « Élaborer un plan d'action de l'ambassade de manière concertée avec les représentants des différents ministères et les principaux opérateurs représentés dans les pays. »

#### Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères, en charge du pilotage de l'action extérieure de l'État, doit assurer la cohérence d'ensemble du déploiement des réseaux publics à l'étranger, la coordination et l'harmonisation de leurs missions et de leurs actions. Au niveau d'un poste diplomatique, la mise en oeuvre de ces orientations incombe à l'ambassadeur. Le plan d'action de l'ambassade est établi dans ce cadre et mis en oeuvre de manière concertée. Il est aussi, pour la durée de sa mission, le plan d'action de l'ambassadeur et doit assurer la cohérence entre les objectifs et les actions des différents ministères et services présents sur place. Les plans d'action des chefs de service doivent donc s'articuler avec celui-ci. Les plans d'action de l'ambassadeur doivent également être en cohérence avec les documents cadres de partenariat (DCP) établis dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116012

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 438

**Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3700